

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORCHERES
SEANCE DU MERCREDI 28 JUIIN 2017

Le vingt-huit juin deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. David REDON, Maire, pour délibérer en session ordinaire.

Date de convocation : 21/06/2017.

Etaient présents : M. David REDON, Maire ; M^{rs} Christian AÏCOBERRY, Bernard MALAISE, Mme Colette BOUREAU, M. Xavier DOUCET-BARRAUD, adjoints. M. Alexandre FARENZENA, M^{mes} Simone BEZIER, Dominique GARDÈRE, M^{rs} Noël MERCIER, Guillaume BERTRAND, Florent SAUTEREAU, M^{mes} Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Yolande SOETE et M. Yanick LACHAUD.

Pouvoir(s) de : /

Etai(en)t excusé(e)s : Mme Françoise SAMUEL.

Etai(en)t absent(e)s : /

Secrétaire de séance : Mme Dominique GARDERE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement. Le compte-rendu de la précédente réunion du 17 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire annonce au conseil municipal que Monsieur le Curé de Saint Seurin remercie la commune pour les travaux effectués sur l'église et également pour l'inauguration des travaux le 30 avril 2017.

D) ECOLE

➤ **APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL « PEDT » POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017-2018**

Le maire informe que le PEDT a été adopté pour l'année scolaire 2014-2015 et qu'il était valable pour 3 ans. Il y a donc lieu de revoir ce PEDT pour l'année scolaire 2017-2018.

La commission école a fait le choix d'actualiser le contenu du PEDT pour l'année scolaire 2017-2018. Le conseil municipal accepte ce choix. Ce PEDT sera présenté et approuvé en conseil d'école le 04 juillet 2017.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Délibération n° 2017/040 enregistrée à la Sous-Préfecture de Libourne.

➤ **POINT SUR LE MAINTIEN DES RYTHMES SCOLAIRES ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier du directeur d'Académie arrivé ce matin où il explique la possibilité des communes de revenir sur la semaine à 4 jours. Il faut prendre en compte l'organisation des transports scolaires et du centre de loisirs gérés par la Cali. Etant donné le délai très court pour la réorganisation de la semaine à 4 jours, le conseil municipal décide de laisser la semaine à 5 jours pour l'année scolaire 2017-2018 et de réfléchir pour la rentrée scolaire de 2018-2019. Le Conseil Municipal va également consulter l'école de Saint-Antoine sur l'Isle pour connaître sa position.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Délibération n° 2017/041 enregistrée à la Sous-Préfecture de Libourne.

II) FINANCES

➤ **REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES AU TITRE DE L'ANNEE 2017 (FPIC)**

Le conseil communautaire de la CALI en date du 26 juin 2017 a décidé de répartir au titre de l'année 2017 le FPIC selon la procédure de répartition de droit commun entre les communes membres. Cette répartition fait apparaître un reversement du FPIC au titre de l'année 2017 pour notre commune de 27 561 € au lieu de 31 785 € en 2016.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Délibération n° 2017/042 enregistrée à la Sous-Préfecture de Libourne.

➤ **PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE LA MOUSQUETIERE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la proposition d'achat de la parcelle cadastrée D n° 216 d'une superficie de 995 m² au bord de la Mousquetière au niveau de Larrêt. Le conseil municipal après en avoir délibéré par 8 voix « pour » ; 4 « abstentions » ; 2 « contre » décide de faire une offre au vendeur à 200 €uros.

➤ **AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le maire propose d'augmenter les tarifs des repas de la cantine de Porchères à compter du 1^{er} septembre 2017 de la façon suivante :

Prix du repas enfant : 1.85 € X 108,11 % = 2.00 €

Prix du repas adulte : 3.70 € X 108,11 % = 4.00 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Délibération n° 2017/043 enregistrée à la Sous-Préfecture de Libourne.

III) DELIBERATIONS DIVERSES

➤ COURRIER DE LA MAIRIE DU PIZOU INFORMANT LA CREATION D'UN BALL-TRAP A SERVANCHES

Le maire du Pizou a adressé un courrier à la mairie pour l'informer de la création d'un ball-trap sur la commune de Servanches. Il nous alarme sur les pollutions du sol et des eaux de rivière dues au matériau utilisé pour un ball-trap « plomb contenu dans les cartouches, les plateaux constitués de brais de pétrole contenant des composants cancérigènes et propose de réfléchir au problème.

Le conseil municipal décide de soutenir le maire du Pizou contre ce projet.

➤ PROJET DE REGLEMENT POUR L'UTILISATION DES VERRES « ECOUP » LORS DES MANIFESTATIONS

Le maire informe que 1600 verres « écoup » ont été achetés par la mairie afin que les associations puissent en disposer lors de leurs manifestations. Une convention de prêt sera passée entre la mairie et l'association qui souhaite disposer des verres lors d'une manifestation. La non-restitution de la totalité des verres empruntés engendrera le versement 0.20 € par verre manquant sous forme de don. Cette convention prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2017.

Délibération n° 2017/044 enregistrée à la Sous-Préfecture de Libourne.

IV) QUESTIONS DIVERSES

POINT FINANCIER :

Une projection des dépenses et des recettes a été faite jusqu'à la fin de l'année 2017 et montre que l'on devrait rester similaire à la fin de l'année dernière soit une trésorerie d'environ 100 000 €uros. Ce qui montre une santé financière pas trop mauvaise.

PLAGE DE SAINT SEURIN :

La mairie de Saint Seurin a informé qu'elle n'engagerait pas de maître-nageur pour la plage cet été. La plage se trouvant sur le territoire de Porchères, la mairie est responsable concernant la sécurité des baigneurs. Il est proposé de poser des panneaux « baignade interdite ».

POINT TRAVAUX ROUTES :

Les routes communales 7 - 103 (Guérin) et 79 (La Minaudière) vont être refaites. La commission d'appel d'offres s'est réunie avec Monsieur VIENNE. L'entreprise ETR a été retenue pour un montant de 59 549 €uros TTC pour effectuer les travaux de voirie qui devraient commencer en principe vers le 29 juin 2017 pour une durée de 15 jours.

FIBRE OPTIQUE :

Des travaux pour le passage de la fibre optique vont commencer à partir du Bourg et jusqu'au cimetière pour aller vers Saint Antoine sur l'Isle.

PROJET D'UN PLAN GUIDE DE LA COMMUNE :

Un protocole d'accord a été signé en 2015 avec la Sarl Conseil Information où une ébauche a été réalisée. Cependant il faut encore l'affiner.

ASSURANCE :

L'assurance Groupama a fait une offre de prix concernant nos différents biens à assurer. Il faudra faire une comparaison avec notre assureur actuel la Smacl.

CANICULE :

Un registre nominatif a été ouvert en 2004 où les personnes âgées et personnes handicapées pouvaient se faire inscrire dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence. Ce registre est réactualisé tous les ans et permet lors des épisodes caniculaires de surveiller les personnes recensées. Une campagne pourrait être lancée pour le printemps prochain par l'intermédiaire du journal communal pour inciter les personnes âgées et handicapées désireuses de se faire recenser sur ce registre.

CARREFOUR DE LA GROSSE CROIX :

Guillaume BERTRAND considère qu'il y a un problème de visibilité pour traverser ce carrefour. Le maire répond qu'il s'agit d'une route départementale et qu'il faut voir avec le service routier départemental.

DEVIS :

Yanick LACHAUD propose de s'occuper de chercher les différentes entreprises pour l'établissement des devis lors des prochains travaux.

PROCHAINES REUNIONS :

Le prochain conseil municipal est fixé à la rentrée.

La commission du personnel se réunira le 12 juillet 2017 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.